

## MAC – Rapport sur l'expertise, l'attraction et la rétention

### Description

Les parties patronale et syndicale ont eu des discussions constructives menant à certaines recommandations conjointes dans le cadre du comité relatif à l'expertise, l'attraction et la rétention au Musée d'art contemporain (MAC). À la suite des travaux, les échelles de traitement prévues à la Lettre d'entente no 8 s'appliquent et entrent en vigueur au 31 mars 2020. Ainsi, une augmentation de 2 % au 18e échelon sera versée par l'employeur au personnel professionnel pour tous les postes, et ce, rétroactivement au 31 mars 2020. Le versement sera effectué le 16 décembre 2021.

### Constats

Le syndicat a effectué différents constats dans le rapport. Voici les principaux :

- Les salaires des informaticiens et des conservateurs du MAC sont inférieurs à ceux du marché du travail au Québec.
- En ce qui concerne le personnel professionnel des musées (notamment les conservateurs), les économistes prévoient une situation d'équilibre sur le marché de l'emploi pour la période 2019-2028. Ainsi, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi et le nombre d'emplois offerts devraient être similaires au Canada. L'absence de surplus de main-d'œuvre dans ce secteur pourrait entraîner des difficultés d'attraction de talents.
- Une pénurie de main-d'œuvre est prévue pour les analystes et les consultants en informatique au cours de la période 2019-2028. Le nombre d'emplois offerts devrait être supérieur au nombre de personnes à la recherche d'un emploi.
- Une augmentation de la rémunération favoriserait l'attraction et la rétention du personnel au MAC. Le SPGQ estime que l'augmentation de 2 % recommandée en conclusion du rapport est un minimum pour assurer l'attraction et le maintien de l'expertise.

### Recommandations

**Parmi les recommandation conjointes formulées, on trouve :**

- Établir des règles visant à faciliter l'accès au télétravail à la suite de la pandémie.
- Favoriser l'accès et le développement d'activités de perfectionnement qualifiantes en continu au sein du MAC.

- Élaborer un plan de relève et de mentorat.
- Permettre au personnel professionnel d'être davantage impliqué dans le processus de prise de décisions.
- Évaluer la possibilité de pourvoir les postes de personnes professionnelles et de techniciennes vacants en fonction des besoins identifiés afin de ne pas les surcharger et pour qu'elles aient des tâches et responsabilités à la hauteur de leur expertise et appartenant à leur corps d'emploi.

**Parmi les recommandations formulées par le SPGQ, on trouve :**

- Revoir les paramètres permettant au personnel occasionnel d'accéder à un poste permanent.
- Le syndicat souhaite que les éléments d'une politique sur le télétravail soient enchâssés dans la convention collective.

[Télécharger le document](#)

**Categorie**

1. Mémoires et analyses

**date créée**

06 Déc 2021